

Mars 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--------------------------------------	-------------	---	---	---	---

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent dixième session

Rome, 7 - 11 mai 2012

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE LA FAO EN MATIÈRE DE RÉGIMES FONCIERS ET DROITS APPLICABLES À LA TERRE ET AUX AUTRES RESSOURCES NATURELLES ET SUR LA QUESTION DE L'ACCÈS

RÉPONSE DE LA DIRECTION

1. La présente réponse de la Direction a été élaborée dans le cadre d'un processus de consultations conduit par le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, qui regroupe les spécialistes de la FAO en matière de régime foncier, avec la participation des départements ou bureaux concernés du Siège et des bureaux décentralisés. On trouvera ci-après des observations générales et, en annexe, les réponses de la Direction et les mesures proposées pour donner suite aux recommandations.

2. La Direction se félicite de l'Évaluation des activités de la FAO sur les questions de régimes fonciers, de droits et d'accès applicables à la terre et aux autres ressources naturelles, qui tombe à point nommé. Cette évaluation couvre la période allant de 2006 à 2010, au cours de laquelle la FAO a fortement développé ses activités relatives aux régimes fonciers, dans le cadre d'approches novatrices transversales. Le champ d'application de cette évaluation reflète cette évolution et reconnaît les liens étroits existant entre les questions de régimes fonciers, de droits et d'accès applicables à la terre et aux autres ressources naturelles, ainsi que la participation des hommes et des femmes à la gouvernance des régimes fonciers. Lors de la période couverte par l'évaluation, les États Membres de la FAO se sont fortement investis dans la mise au point finale des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, des pêches et des forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (ci-après dénommées « Directives volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers »), dans le cadre de négociations intergouvernementales menées sous la conduite du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Le point final a été mis aux directives le 9 mars 2012. Au sein du Secrétariat, elles sont le fruit d'un effort de collaboration au niveau interdépartemental, qui s'est appuyé sur les travaux des départements NR, FI, FO et ES et du Bureau juridique (LEG).

3. La Direction estime que le rapport d'évaluation est bien équilibré et qu'il donne une évaluation positive des travaux de la FAO sur les régimes fonciers. L'évaluation conclut que les publications de la FAO sur les régimes fonciers constituent une ressource précieuse et que ses ateliers techniques sur le même sujet représentent une plateforme utile pour l'échange de connaissances entre

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

les différentes parties prenantes, ainsi qu'entre ces parties prenantes, la FAO et ses partenaires. L'évaluation note aussi que des considérations de parité hommes-femmes ont été bien intégrées dans les travaux de l'Organisation sur les régimes fonciers, ce qui est une condition nécessaire pour assurer l'équité entre hommes et femmes en matière de droits fonciers, d'accès à la terre et de gouvernance des régimes fonciers.

4. La Direction apprécie le processus et la méthodologie suivis pour l'évaluation, y compris le recours à une Étude sur les perceptions des parties prenantes, qui aide à recueillir et à analyser les vues d'un large éventail de parties prenantes. Les recommandations sont jugées utiles et tournées vers l'avenir.

5. La Direction accepte pleinement les recommandations et s'engage, sur le plan des principes, à les appliquer. Les Directives volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers, qui ont fait l'objet d'un engagement de la part des États Membres et des organisations de la société civile, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des associations paysannes, et du secteur privé, sont considérées comme un mécanisme important de coordination qui permettra de donner suite aux recommandations, en encourageant une vision stratégique des travaux de la FAO sur les régimes fonciers. Ce mécanisme permettra aussi d'assurer une cohérence d'ensemble dans le contexte des objectifs mondiaux et du processus de réflexion stratégique de l'Organisation, qui doit contribuer à une révision du Cadre stratégique de la FAO et à la formulation du Plan à moyen terme.

6. La Direction fait remarquer que lors des négociations intergouvernementales menées au sein du CSA au sujet des Directives volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers, les États Membres et d'autres participants avaient reconnu qu'une gouvernance faible des régimes fonciers était l'un des facteurs responsables de la faim, de la pauvreté et de l'exploitation non durable des ressources naturelles. La préparation et la mise au point finale de ces Directives volontaires ont fortement contribué à une meilleure prise de conscience de l'importance des questions foncières, y compris l'accès à la terre, aux pêches et aux forêts, et grâce à ces directives, les États Membres et les autres parties prenantes participant aux travaux du CSA ont reconnu le rôle de premier plan joué par la FAO à cet égard. L'approbation prévue des Directives volontaires au cours d'une session extraordinaire du CSA, en mai 2012, devrait se traduire par une augmentation rapide des demandes adressées à la FAO pour obtenir des services dans ce domaine. Ces demandes devraient porter sur des domaines d'activité traditionnels, en matière de régimes fonciers, mais aussi, de plus en plus, sur des domaines novateurs, comme ceux liés aux changements climatiques. Il sera essentiel de pouvoir compter sur des contributions volontaires et sur des partenariats appropriés, pour répondre à ces demandes.

7. La Direction prend note des observations détaillées contenues dans la Recommandation 4, au sujet du portefeuille d'activités réalisées en partenariat avec les institutions financières internationales, principalement la Banque mondiale, dans le cadre du Programme de coopération et admet que le programme de soutien aux États Membres devrait être équilibré. Le portefeuille assez volumineux de projets de la Banque mondiale réalisés en Europe orientale et en Asie centrale correspond aux plus grands efforts déployés, de tout temps, pour redistribuer des droits fonciers, souvent à la fin de conflits, et le financement de ces projets obéit aux priorités exprimées par les gouvernements. La FAO, par l'intermédiaire du Programme de coopération, a joué un rôle neutre et indépendant dans la conception et la supervision d'un portefeuille de projets fonciers, pour des investissements d'un montant total de plus d'un milliard d'USD. Grâce à cette collaboration avec la Banque mondiale, la FAO a tiré des enseignements des travaux menés en Europe orientale et en Asie centrale, qui ont pu être mis à profit dans d'autres régions. De même, les travaux réalisés, dans le cadre du Programme de coopération, sur les régimes fonciers de pays d'Afrique et d'Asie ont permis de tirer des leçons qui peuvent se révéler pertinentes dans d'autres contextes. Vu le ferme soutien apporté aux Directives volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers, ces directives serviront de cadre de référence pour planifier les travaux sur les régimes fonciers, dans le contexte de l'exercice de planification stratégique de la FAO. Selon les prévisions, il serait possible de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des régimes fonciers en développant les partenariats, dans un nombre croissant de pays, en collaboration avec une large gamme de donateurs, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile, les organisations des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les associations paysannes et le secteur privé.

8. La Direction a noté que le Comité du Programme, lorsqu'il avait proposé d'évaluer les travaux de la FAO sur les régimes fonciers, avait fait remarquer que les questions liées à la propriété foncière et à l'accès à la terre constituaient des aspects fondamentaux du développement dans les zones rurales.¹ Les questions de régimes fonciers et d'accès sûr aux ressources naturelles restent très importantes pour les États Membres de toutes les régions qui cherchent à assurer la sécurité alimentaire nationale.

¹ Voir PC 103/6 par. 11.

Recommandations de l'évaluation	Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et OBSERVATIONS sur la recommandation	Direction - mesure à prendre			
		Mesure	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui ou Non)
Recommandation 1: La FAO devrait passer en revue les options stratégiques dont elle dispose pour renforcer ses travaux sur le régime foncier et la question des droits et de l'accès, dans le cadre des efforts déployés pour atteindre ses objectifs fondamentaux et ceux de ses membres.	Acceptée	1.1 Lancer un processus de collaboration au niveau interdépartemental afin de renforcer les travaux de la FAO sur les régimes fonciers, dans le cadre des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, mises au point lors des négociations intergouvernementales tenues à l'occasion du CSA, conformément à l'exercice de planification stratégique de la FAO. Ce processus fera une large place à la mise en commun des connaissances et au renforcement des capacités.	NR, en coopération avec FIP, FOE, ESW, LEG et DO	Juin 2012	Non
Recommandation 2: Diffuser plus largement les résultats de ses activités normatives	Acceptée	2.1 Diffuser plus largement les publications de la FAO sur les régimes fonciers qui, selon l'évaluation, sont une ressource précieuse, en diffusant des connaissances et en renforçant les capacités, à l'appui de la mise en application des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, par les moyens suivants : 2.2 Recours aux médias sociaux; 2.3 Modification de la conception du site Web de la FAO sur les régimes fonciers, afin de mieux intégrer toutes les informations relatives aux travaux de la FAO sur les régimes fonciers;	NR en coopération avec FIP, FOE, ESW, LEG, OCE et OEK	En cours 2012 2013	Non

Recommandations de l'évaluation	Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et OBSERVATIONS sur la recommandation	Direction - mesure à prendre			
		Mesure	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui ou Non)
		2.4 Renforcer les moyens de communication mis au point pour la préparation des Directives volontaires		2013	
Recommandation 3: Assurer un suivi et une évaluation plus systématiques des résultats obtenus.	Acceptée	3.1 Prévoir des mesures appropriées d'évaluation de la conception de projets pertinents, conformément aux dispositions révisées d'évaluation des projets financés par des contributions volontaires (CPT/2011/01).	NR en coopération avec FIP, FOE, ESW, LEG, OED et DO	2013	Non
Recommandation 4: Trouver le moyen d'établir un programme plus équilibré de soutien des pays membres dans le domaine des régimes fonciers.	Acceptée	4.1 Améliorer les communications avec les Représentants de la FAO pour faciliter la présentation, par les États Membres, de demandes d'assistance technique dans le domaine foncier et l'inclusion des régimes fonciers dans les Cadres de programmation par pays, étant donné que la FAO fournit un soutien aux États Membres, à leur demande, en collaboration avec d'autres partenaires de développement. On prévoit qu'une assistance technique accrue sera accordée pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers, conformément aux Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers et cette assistance continuera à inclure des outils normatifs pour la mise en commun des connaissances et le renforcement des capacités.	NR en coopération avec FIP, FOE, ESW, TCI , LEG, OCE et DO	2013	Non

Recommandations de l'évaluation	Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et OBSERVATIONS sur la recommandation	Direction - mesure à prendre			
		Mesure	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui ou Non)
Recommandation 5: Dispenser une formation au personnel du Siège et des bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays et lui fournir des ressources didactiques sur les régimes fonciers, les droits fonciers et les questions d'accès.	Acceptée	5.1 Lancer un processus de collaboration au niveau interdépartemental, sous réserve de la disponibilité de fonds, pour assurer la formation du personnel, y compris au moyen de cours d'apprentissage en ligne, dans le cadre des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers.	NR en coopération avec FIP, FOE, ESW, LEG et OEK	Juin 2012	Oui
Recommandation 6: Fournir un appui spécial en matière de RFDA dans les situations d'urgence.	Acceptée	6.1 Chercher des financements ou un détachement de personnel pour appuyer spécifiquement les travaux portant sur les régimes fonciers en situation d'urgence, dans le cadre plus général de la réduction des risques de catastrophe, de la gestion des risques de catastrophe et de la gestion des changements climatiques, et dans le contexte des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle intéressant les zones rurales et urbaines.	NR, TC et DO	2013	Oui
Recommandation 7: La FAO devrait agir de façon proactive en ce qui concerne les questions de RFDA intéressant l'Organisation et lui permettant de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs fondamentaux des membres.	Acceptée	7.1 Lancer un processus de collaboration au niveau interdépartemental pour identifier puis aborder les questions foncières clés, dans le cadre des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers. Les mesures prises pour donner suite à cette recommandation seront prises en même temps que celles concernant la recommandation 1.	NR en coopération avec FIP, FOE, ESW, LEG et DO	Juin 2012	Non

Recommandations de l'évaluation	Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et OBSERVATIONS sur la recommandation	Direction - mesure à prendre			
		Mesure	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui ou Non)
Recommandation 8: Renforcer le rôle de la FAO dans la fourniture d'avis et d'orientations concernant les acquisitions à grande échelle de terres par des investisseurs étrangers.	Acceptée	8.1 Lancer un processus de collaboration au niveau interdépartemental pour émettre des avis et des orientations sur les acquisitions à grande échelle de terres, dans le cadre des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers.	NR en coopération avec EST, LEG et DO	Juin 2012	Oui